

tif avec des résultats probants sur les indicateurs synthétiques de SSR³, mais aussi en termes de service rendu à la population grâce à la mutualisation des moyens et des compétences (guichet unique, formation pluridisciplinaire, standardisation des pratiques, et de l'évaluation) [3, 4].

En France, l'approche de santé sexuelle s'inscrit progressivement dans le champ institutionnel au travers d'actions portées notamment par l'Éducation nationale et le ministère en charge de la Santé. L'Inpes s'est ainsi approprié cette thématique et plusieurs actions visant à améliorer la santé sexuelle des personnes ont été inscrites dans le plan de lutte contre le VIH et les IST 2010-2014. C'est en ce sens que doit être pensé le processus de rénovation du dispositif de dépistage anonyme et gratuit du VIH, des hépatites et des IST et l'expérimentation de centres de santé sexuelle ainsi que le préconise l'Inspection générale des Affaires sociales en 2010 [5]. ■

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] Pan American Health Organization, World Health Organization. *Promotion of Sexual Health. Recommendations for Action*. 2000 : 58 p.
- [2] Le Naour J.-Y. Sur le front intérieur du péril vénérien (1914-1918). *Annales de démographie historique*, 2002, vol. 1, n° 103 : p. 112. En ligne : www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=ADH_103_0107
- [3] Progress and priorities – working together for high quality sexual health. *Review of the National Strategy for Sexual Health and HIV*, 2008 : 80 p. En ligne : www.medfash.org.uk/uploads/files/p17abl1iai1e961d438j2pjl1rp7p.pdf
- [4] Vanwesenbeeck I. *Sexual health behaviour among young people in the Netherlands*. Sexual Health Forum, Brussels, 13 mars 2009.
- [5] Inspection générale des Affaires sociales (Igas), Jourdain-Menninger D., Lecoq G. *Évaluation de la mise en œuvre de la recentralisation de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles (IST)* [Rapport]. Paris : Igas, 2010 : 80 p. En ligne : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/114000044-evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-recentralisation-de-la-lutte-contre-les-infections>

1. Utilisation du préservatif lors du dernier rapport avec un partenaire occasionnel; grossesses non programmées (IVG et grossesses à terme) chez les femmes de 15 à 19 ans; utilisation de la contraception lors du premier rapport sexuel.

2. « Relation dans laquelle une personne tente d'aider une autre à comprendre et à résoudre des problèmes auxquels elle doit faire face » (English H.B., English A.C. *A Comprehensive Dictionary of Psychological and Psychoanalytical Terms*. New York: Ed. D. Mac Kay & Co, 1958 : p. 127).

3. « Méthode de communication à la fois directive et centrée sur la personne, ayant pour objectif d'aider les changements de comportement en renforçant les motivations intrinsèques par l'exploration et la résolution de l'ambivalence » (Miller W.R. *Motivational interviewing with problem drinkers. Behavioural Psychotherapy*, 1983 : vol. 11, n° 2 : p. 147-172. En ligne : <http://dx.doi.org/10.1017/S0141347300006583>).

La direction générale de la Santé a élaboré une fiche de formation pour aider le personnel soignant à avoir une approche centrée sur la personne.

Former les professionnels de santé au respect des identités sexuelles

Katell Daniault,
chargée de mission
Qualité de vie des personnes
atteintes, bureau Infections
par le VIH, IST et Hépatites,
sous-direction de la
Prévention des risques
infectieux, direction
générale de la Santé.

La santé sexuelle nécessite un environnement légal, politique et réglementaire dans lequel les droits sexuels de tous les individus sont respectés, notamment la liberté de choisir son orientation sexuelle. Selon une enquête de 2012 sur la discrimination dans l'Union européenne (Eurobaromètre de la Commission européenne), il apparaît que la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle est considérée comme la

deuxième forme de discrimination la plus répandue au sein de l'Union européenne. En France, comme dans bon nombre de pays méditerranéens, la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle est jugée particulièrement répandue : 61% des répondants pensent qu'elle est répandue dans leur pays, chiffre supérieur à la moyenne européenne, soit 46% [1]. Une enquête associative auprès de personnes vivant avec le VIH montre qu'en 2009, en France, 39% des participants estiment avoir subi une discrimination pour un autre motif

que le VIH, la raison le plus souvent évoquée étant l'homosexualité. Dans cette enquête, répétée en 2005, 2009 et 2012, c'est dans le domaine de la santé que les participants ont le plus rapporté un sentiment de discrimination [2].

Agir contre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie

Le programme d'actions gouvernemental contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre du 31 octobre 2012 souligne la nécessité d'agir avec les personnels de santé contre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie. Le plan national de lutte contre le VIH et les IST 2010-2014 indique par ailleurs qu'en raison des discriminations réelles ou ressenties des personnes homosexuelles dans les services de santé, pouvant nuire à la qualité globale des soins et de la prise en charge, des actions doivent être mises en place pour aider le personnel soignant à avoir une approche centrée sur la personne, non discriminante vis-à-vis de son orientation sexuelle, afin d'améliorer la qualité de la relation avec les patients¹.

Il est important que les professionnels de santé soient en mesure de prendre en compte l'orientation sexuelle des patients pour que ceux-ci puissent se sentir assez en confiance pour aborder leur sexualité. Si les personnes craignent un jugement sur leur orientation ou identité sexuelle ou de genre, lorsque cela ne les empêche pas de consulter, cela peut les dissuader de révéler leur homo-bi-transsexualité et alors priver le soignant d'éléments d'orientation précieux.

Dans ce cadre, la direction générale de la Santé a élaboré une fiche-support² pour la formation sur le respect des identités sexuelles dans la pratique professionnelle des soignants. Dans un premier temps, cette fiche a été présentée aux conseillères pédagogiques régionales des instituts de formation en soins infirmiers (Ifsi) en juin 2011, et diffusée à tous les instituts, ceux-ci étant libres d'inclure cette thématique dans le programme de formation de chaque école. Pour les Ifsi, cette thématique peut s'insérer de manière cohérente dans diverses unités d'enseignement : l'unité « Psychologie, sociologie, anthropologie », qui contient notamment la psychologie et la santé (souffrance psychique, schéma et image corporels, etc.), l'unité « Législation, éthique, déontologie », qui vise notamment à inculquer les droits fondamentaux des patients et l'implication de ces droits dans la pratique professionnelle ; l'unité « Processus inflammatoire et infectieux », qui permet d'aborder le VIH-sida et les hépatites ; ou encore l'unité « Soins relationnels », qui contient un enseignement sur l'adaptation des modalités de communication aux personnes et aux populations.

Renforcer les capacités d'écoute et d'intervention des soignants

La fiche-support donne des pistes, des références et des outils pour la construction par les enseignants d'un module plus complet, qui a pour objectif de renforcer les capacités d'écoute et d'intervention des soignants auprès des personnes homosexuelles et transsexuelles.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

[1] Discrimination dans l'Union européenne en 2012 : perceptions, expériences et attitudes, janvier 2013. Étude commandée par la Commission européenne. En ligne : ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_393_sum_fr.pdf

[2] Enquêtes sur les discriminations à l'encontre des personnes vivant avec le VIH (2012, 2009, 2005). En ligne : http://www.sida-info-service.org/sites/sida/IMG/pdf/SIS_Rapport_Discrimi_2012.pdf
http://www.sida-info-service.org/sites/sida/IMG/pdf/SIS_Discriminations_2009-2.pdf
<http://www.rsms.asso.fr/pages/10%20Diaporamas/051130sondage.pdf>

[3] Association des médecins gays, Aides, avec le soutien de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes). *Homosexuels. Des patients comme les autres ?* Aides, 2010 : 18 p. En ligne : www.aides.org/download.php?filepath=/sites/default/files/doc/homopatients.pdf

Elle définit les notions d'orientation sexuelle, d'identité de genre et de transsexualisme et recense des études sur les discriminations liées à l'orientation sexuelle dans le domaine de la santé.

Cette fiche informe également sur l'état du droit, notamment l'évolution des droits des personnes homosexuelles en France, de la dépénalisation de l'homosexualité en 1982 à la suppression du transsexualisme de la liste des affections longue durée en 2010, en passant par la loi de 2009 Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) qui inscrit dans le Code de la santé publique les motifs de discrimination.

Elle signale également les outils existants à destination des soignants afin de les aider à avoir une approche centrée sur la personne, qui prenne en compte les différences individuelles et leur apporte informations et conseils pratiques afin d'améliorer la qualité de la relation avec ces patients [3]. ■

1. Les actions à mettre en place doivent être définies en fonction des besoins et des opérateurs. Il peut s'agir de formations, de sensibilisations, de débats...

2. Cette fiche sera prochainement téléchargeable sur le site Internet du ministère des Affaires sociales et de la Santé. Pour l'obtenir, dans l'attente, s'adresser à katell.daniault@sante.gouv.fr.